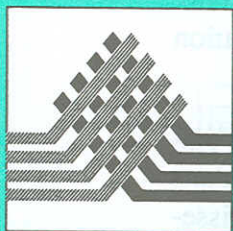


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE  
Division Conjoncture de l'emploi et du Marché du travail

Numéro 248 - 7 octobre 1991

## LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU PREMIER TRIMESTRE 1991

### Baisse marquée des recrutements au premier trimestre

Les recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus chutent de plus de 10% entre le quatrième trimestre de 1990 et le premier trimestre de 1991. Le taux d'entrée en données corrigées des variations saisonnières passe en effet de 7,8% à 7,0%. Cette baisse (tous secteurs confondus) est due au fort ralentissement constaté tant sur les recrutements à durée déterminée que ceux à durée indéterminée. En effet, le taux d'entrée sur contrats à durée déterminée s'élève à 4,4% (contre 4,8% au trimestre précédent) et le taux d'entrée sur contrats à durée indéterminée passe de 2,4% au quatrième trimestre 1990 à 2,0% ce trimestre.

On constate dans tous les secteurs un essoufflement du rythme des embauches. C'est cependant dans l'Industrie et le Bâtiment-Génie civil et agricole que la situation en matière de recrutement s'est le plus dégradée.

Dans le même temps, le taux de sortie tous motifs confondus reste relativement stable (7,6% contre 7,7% au trimestre précédent) mais le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée progresse dans le Tertiaire passant de 5,0% au dernier trimestre 1990 à 5,4%.

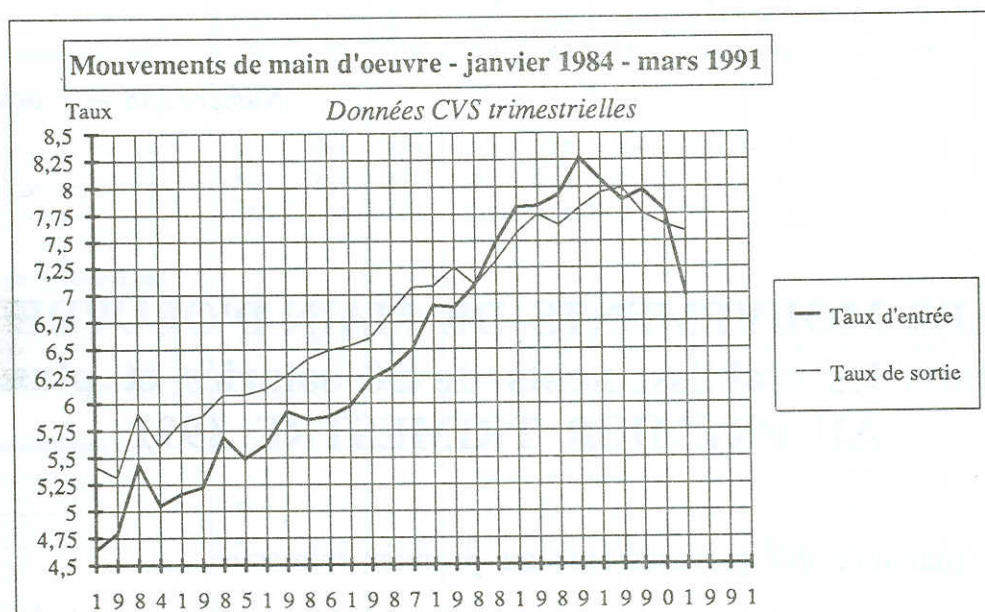


**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62



Globalement, les sorties pour motif de licenciements économiques se stabilisent. Cependant dans l'Industrie la progression du taux de sorties pour licenciements économiques (0,5% contre 0,4%) conjuguée à la baisse du taux de démissions (1,0% contre 1,2%) témoigne de la détérioration de la situation des salariés sur le marché de l'emploi.

En conclusion, au cours du premier trimestre 1991, l'emploi dans les établissements de 50 salariés et plus diminue de -0,6% et même de -0,8% dans les établissements industriels. Rappelons que dans l'ensemble des établissements, les effectifs salariés sont restés stables au premier trimestre de 1991 après une hausse de +0,4% au dernier trimestre de 1990.



#### *Note méthodologique*

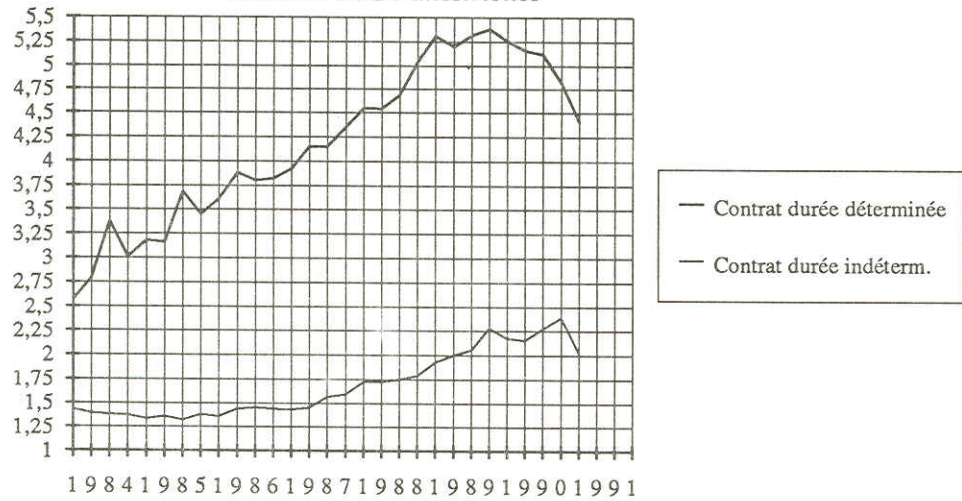
Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main-d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriels, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.850.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6.500.000 personnes au début de l'année 1991.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 15 régions dont l'Île-de-France. A compter de 1991, toutes les exploitations trimestrielles se feront prioritairement sur 15 régions.

### Evolution des taux trimestriels d'entrée sur CDD et CDI

Données CVS trimestrielles



### Evolution des taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs

Données CVS trimestrielles

